Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1957)

Rubrik: Le personnel sanitaire volontaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VI. LE PERSONNEL SANITAIRE VOLONTAIRE

La Croix-Rouge a été fondée afin de « préparer dès le temps de paix du personnel sanitaire en nombre suffisant pour secourir et soigner les blessés et les malades des forces armées en temps de guerre ».

Tant que les Gouvernements entretiendront de puissantes armées, montrant par là qu'ils ne tiennent pas la guerre pour impossible, la Croix-Rouge a le devoir, elle aussi, de se tenir prête à remplir ses fonctions d'auxiliaire des Services de santé militaires.

Personne ne doute aujourd'hui de la menace qui plane sur l'existence humaine. Sans cesse on entend parler d'armes nouvelles et du danger qu'elles représentent.

Dans un conflit, peu de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, sans doute, pourraient faire pleinement face à la situation par leurs seuls moyens. La plupart d'entre elles devront sans doute recourir au personnel et au matériel sanitaires des Sociétés sœurs. Les Croix-Rouges nouvellement créées devraient, en outre et tout d'abord, susciter dans leur pays un climat favorable au respect et à l'application des principes des Conventions de Genève, auxquels s'opposent parfois l'ignorance ou des mœurs ancestrales.

Chaque Société nationale doit donc se préparer, c'est-à-dire former des auxiliaires sanitaires volontaires en nombre suffisant. Pour aider celles-ci, les Conférences internationales de la Croix-Rouge ont confié au CICR le mandat de contribuer à la formation et au développement de ce personnel.

* * *

Le CICR a, en 1957, saisi toutes les occasions d'étudier ces questions, seul ou en collaboration avec la Ligue, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les Services de santé militaires ou d'autres organisations compétentes.

Il a, notamment, publié une étude intitulée « Les infirmières et les Conventions de Genève » [1]. Ce document a paru en français et en anglais. L'édition allemande est en préparation.

* * *

Au cours de l'année, la formation du personnel sanitaire a fait l'objet de nombreux déplacements du Chef de la section du personnel sanitaire et de la section des invalides de guerre du CICR, Mlle A. Pfirter. En République démocratique allemande, elle s'est entretenue avec les dirigeants de la Croix-Rouge allemande de Dresde, puis a pris contact, à Bonn, avec la Croix-Rouge de la République fédérale allemande. Elle y rencontra de nombreuses personnalités [2].

Elle visita ensuite, à Godesberg, la « Bundesschule » Mehlen, de la Croix-Rouge allemande, qui forme les cadres du personnel sanitaire volontaire.

A Rome, elle vit la nouvelle école d'infirmières professionnelles de la Croix-Rouge italienne et le siège central de cette Société.

* * *

Mlle Pfirter a participé à la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge. Au nom du CICR elle présenta à la Commission médico-sociale un rapport intitulé : Soins infirmiers — Organisation, recrutement et instruction du personnel professionnel et auxiliaire en vue de conflits éventuels.

* * *

---

[1] J. P. Schoenholzer : *Les infirmières et les Conventions de Genève*, Genève 1957.

[2] Notamment Frau Generaloberin von Oertzen, responsable de toutes les écoles d'infirmières de la Croix-Rouge d'Allemagne occidentale.

Après la Conférence, Mlle Pfirter, hôte de la Croix-Rouge indienne, visita dans tout le pays, des hôpitaux, des écoles d'infirmières, des centres sociaux et de puériculture. Elle assista également à des exercices de premiers secours et s'entretint avec les dirigeants des sections locales de la Croix-Rouge et des Services de santé militaires. Elle put ainsi aborder la question de la préparation du personnel sanitaire volontaire en temps de crise. Son voyage l'a conduite à Lucknow, Calcutta (où elle visita un camp de réfugiés du Pakistan oriental), Hyderabad, Narendranagar, Theri-Gahrwal-Valley, Amritsar, Ludhiana, Jullendur et la Nouvelle-Delhi.

Au retour, elle passa en Irak, où elle apprécia les efforts du Croissant-Rouge de ce pays en vue de former des cadres d'auxiliaires sanitaires volontaires.

A Téhéran, son séjour coïncidant avec les tremblements de terre de la région de Kermanshah, elle constata sur les lieux du sinistre l'efficacité du travail des équipes de secours du Lion et Soleil Rouges.

Cette mission n'étant pas terminée le 31 décembre 1957, la suite paraîtra dans le prochain rapport d'activité.

* * *

Le Comité international s'est fait représenter par Mlle L. Odier, membre du CICR, au 8e stage d'études de l'Organisation mondiale de la santé, qui s'est tenu au Palais des Nations, du 6 au 15 mai 1957.

Mlles Odier et Pfirter ont, en outre, représenté le CICR, du 11 au 13 juin, à la 13e Session du Comité consultatif des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Mlle Pfirter a également pris part au XIe Congrès quadriennal du Conseil international des infirmières (ICN), tenu à Rome, du 27 mai au 3 juin. Après ce Congrès, Miss Densford, membre de l'ICN et Miss Sher, de cette même organisation, sont venues à Genève se documenter sur les activités du Comité international. Les représentants de l'ICN et du CICR ont, à cette occasion, étudié diverses questions relatives aux infirmières réfugiées. La rédactrice du journal de l'ICN, Miss Susan King-Hall, a, elle aussi, visité le CICR en juillet.

De nombreuses infirmières, étrangères et suisses, sont également venues à Genève et ont reçu du CICR la documentation relative aux sujets qui les occupent.

* * *

A la demande de la Croix-Rouge française, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR ont organisé, à Genève, un cycle d'études pour les monitrices des écoles d'infirmières de cette Société. Les Croix-Rouges de Suisse et d'Italie ont délégué, chacune, un instructeur à ce séminaire. Au cours de la session (6 au 20 juillet 1957), les participantes se rendirent au siège du Comité international et entendirent des conférences sur les principes et les bases de l'activité du CICR, le personnel sanitaire en temps de conflit, les Conventions de Genève, les invalides de guerre et l'Agence centrale des prisonniers de guerre.